



Appel des Présidents de la filière équine française en faveur d'une politique européenne globale et ambitieuse

*Sous le haut patronage de Madame la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER
Présidente du Groupe Cheval au Sénat*

Les Présidents Serge Lecomte de la Fédération Française d'Équitation, Yves Chauvin de la Société Hippique Française, Dominique de Bellaigue de la société LeTROT, Édouard de Rothschild de la société France Galop et Éric Rousseaux de la Société Française des Équidés de Travail, ont signé ce jeudi 6 octobre 2016 au Palais du Luxembourg une déclaration commune appelant les autorités publiques nationales et européennes à mettre en place sans tarder une véritable « politique européenne du cheval ».

Encouragés par le succès rencontré par les cavaliers et chevaux français lors des récents Jeux Olympiques de Rio, les représentants des grandes institutions de la filière équine française, ont pris l'initiative de lancer ensemble un appel aux autorités publiques nationales et européennes qu'ils ont rendu public lors d'une conférence de presse.

Les équidés sont en France, comme dans la plupart des autres pays européens, une richesse pour le patrimoine rural, un témoignage des traditions et un acteur de loisirs sportifs et de compétition. Avec un cheptel de plus de 7 millions d'individus, la valeur et le potentiel de la filière équine européenne vont bien au-delà !



©FFE 2016

La filière équine est un atout pour l'économie et l'environnement. Elle contribue à l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces naturels et favorise le développement durable. Elle représente à elle seule 180 000 emplois directs en France, non délocalisables pour la plupart, au sein des territoires ruraux.

La filière équine répond donc pleinement aux préoccupations françaises et européennes en matière de croissance verte, d'emplois, d'inclusion sociale, de santé et d'environnement.

Pourtant malgré ses contributions sociétales et son potentiel d'exploitation, la filière équine en France comme dans les autres États membres de l'Union Européenne ne reçoit pas de la part des institutions nationales et européennes tout le soutien, la protection et l'encouragement qu'elle mérite.

C'est pourquoi, les représentants de la Filière équine française ont décidé de se mobiliser pour demander publiquement aux autorités françaises et européennes de mettre en place sans tarder une véritable politique européenne du cheval et a invité leurs homologues des autres pays européens à se joindre à cet appel.



Demande d'informations

Contact : 06 70 56 64 53 gesca1@orange.fr

A propos de

Le Groupe des entreprises du secteur Cheval en Agriculture (GESCA) s'est formée le 14 novembre 2008 après que l'Etat, sollicité par les maisons mères de la filière ait mis en place une politique du cheval s'appuyant sur une fiscalité adaptée (loi de finances 2004) et la reconnaissance des activités des entraîneurs et des centres équestres en tant qu'activités agricoles (loi de développement des territoires ruraux 02 2005).

Pendant la période entre la promulgation de ces deux lois, les organisations professionnelles d'entraîneurs de course au trot, au galop, des centres équestres, des éleveurs de chevaux de sang et des étalonniers de trot se sont rapprochées pour travailler ensemble sur les évolutions réglementaires concernant la filière. Ils ont ensuite fondé en 2008 l'association GESCA pour continuer à faire travailler ensemble leurs techniciens sur leurs problématiques transversales, en mettant en particulier en place une veille française et européenne.

Le Groupe se renforcera par l'adhésion des 4 sociétés mères, de la Fédération Française d'équitation et d'associations nationales, syndicats, fédérations.

La Fédération Française d'Equitation (F.F.E) est la 3^{ème} fédération sportive française. Au travers des Clubs qui sont ses adhérents, les missions statutaires de la Fédération Française d'Equitation portent sur la délivrance des licences, l'organisation des formations et la délivrance de diplômes fédéraux, l'élaboration des règlements sportifs et le Haut Niveau dans les différentes disciplines équestres.

La Société Hippique Française (S.H.F) rassemble tous les acteurs liés à l'élevage (Associations Nationales de Races, Association Régionale d'éleveurs, cavaliers professionnels, propriétaires, marchands), organise un circuit d'éducation-valorisation, aide à la mise en marché et à la commercialisation des jeunes chevaux et poneys de sport.

LeTROT est la Société-Mère des courses au trot en France. LeTROT œuvre au développement des courses au trot en France et à la protection du Trotteur Français dans sa spécificité.

France Galop est la Société-Mère des courses de galop en France. Cette association organise et contrôle la filière du Galop en France. Elle encourage l'élevage et l'entraînement des chevaux de course dans le but d'améliorer les races.

La Société Française des Équidés de Travail (SFET) a pour objectif de favoriser l'élevage, la formation, la valorisation, et la commercialisation des races françaises de chevaux de trait, chevaux et poneys de territoire, ânes et mulets, ainsi que d'en encourager l'utilisation.

APPEL

à la mise en place d'une politique européenne globale et ambitieuse en faveur de la filière équine dans l'Union Européenne

A travers l'Europe, les équidés, avec un cheptel de plus de 7 millions d'individus, continuent d'occuper aujourd'hui une place toute particulière, à la fois économique, sociale et sociétale, comme ils l'ont d'ailleurs toujours eue dans l'Histoire européenne, qu'ils aient été outils de guerre, matériels agricoles ou moyens de transport.

Culturellement, les Européens ont su conserver de nos jours une dimension patrimoniale de leurs équidés dont la détention et l'utilisation revêtent également un caractère économique et commercial. En Europe, le secteur équin comprend, en effet, toutes les activités « utilisant » les équidés, de leur naissance à leur fin de vie. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans les domaines de l'agriculture, du sport, de la santé, du tourisme, sans oublier l'éducation, l'environnement et même la sécurité.

L'excellence équine européenne est reconnue pour toutes les « familles » de la filière. Elle s'illustre particulièrement dans le développement de la pratique de loisirs et de sports équestres ainsi que dans le modèle des courses hippiques, qui s'avèrent être des références dans le monde. Le haut niveau de compétitivité de ces activités est un atout socio-économique non négligeable pour l'Union Européenne, notamment dans sa dimension extérieure.

Cette excellence s'exprime aussi avec les équidés de travail, formidables agents de développement durable et pourvoyeurs d'une énergie renouvelable et peu onéreuse, dont l'utilisation tend à se diversifier et à s'étendre.

Si la filière équine est regardée aujourd'hui comme une richesse pour le patrimoine, la culture et les traditions des pays européens, elle constitue aussi un potentiel rénové non négligeable à exploiter pour l'avenir d'une société européenne qui entend préserver un équilibre territorial, favoriser le « développement durable », optimiser la gestion et l'entretien de ses espaces naturels, protéger et même amplifier les activités et les emplois ruraux, promouvoir la pratique de l'équitation et les sports équestres, maintenir des activités hippiques de haut niveau et attractives au niveau international, etc.

La filière équine répond grandement, à cet égard, aux préoccupations européennes en matière d'emplois, de croissance, de santé, d'environnement et d'inclusion sociale. Le nombre d'emplois générés en Europe par la filière équine est trop souvent méconnu alors qu'il est significatif : en moyenne, un emploi à temps plein est généré par 5 à 7 équidés. Ces emplois, non délocalisables, sont très largement présents dans les zones rurales.

L'équidé est un « produit agricole », qui occupe des herbages, lutte contre le mitage des terres agricoles, contribuant ainsi à la gestion des espaces sensibles et au maintien de la biodiversité (domestique aussi bien que sauvage).

Fortement ancrées aux territoires dont elles sont issues, les différentes races d'équidés –qu'il s'agit impérativement de préserver – constituent, en outre, un capital génétique exceptionnel.

L'équidé demeure la pièce maîtresse de différentes activités auxquelles s'appliquent plusieurs politiques européennes telles que la politique agricole commune (PAC), comprenant l'élevage d'animaux vivants, et la politique du sport.

Pour autant, **les fonctions importantes assumées par la filière équine, considérée dans toute sa diversité, ne semblent pas toujours perçues à leurs vraies dimensions par les autorités nationales et européennes ni bénéficier de l'approche globale de soutien, de protection et d'encouragement qu'elles méritent.**

En adoptant la stratégie « croissance Europe 2020 » en 2010, le Conseil Européen s'est pourtant donné trois objectifs, dont celui d'une **croissance durable**, fondée sur une économie plus verte et plus efficace dans la gestion des ressources, et celui d'une **croissance inclusive**, visant à « *encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale* ».

Pour sa part, **la politique de développement rural de l'Union européenne vise trois objectifs à long terme** : la compétitivité de l'agriculture, la gestion durable des ressources naturelles et le développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment par la création et la préservation des emplois existants. Trois objectifs **auxquels la filière équine européenne dans son ensemble contribue pleinement.**

Parmi les **six priorités des programmes de développement rural**, la filière équine répond en particulier à :

- l'amélioration de la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture ;
- la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, avec la prise en compte du bien-être des animaux ainsi que de la gestion des risques ;
- la promotion de l'utilisation efficace des ressources et le soutien d'une transition vers une économie à faibles émissions de CO² et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier ;
- la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

La filière équine européenne répond donc grandement à l'ensemble des préoccupations européennes relatives à l'agriculture et à la chaîne alimentaire, au développement rural durable, à l'emploi et à l'inclusion sociale, au sport et à la santé animale et humaine.

DECLARATION,

Par la présente Déclaration, les acteurs de la filière équine européenne manifestent leur volonté de travailler de concert avec les autorités publiques nationales et européennes pour la mise en place d'une « politique européenne du cheval ».

Cette « politique européenne du cheval » devra créer les conditions réglementaires et législatives autorisant une exploitation optimale des potentiels de la filière équine et permettant aux Etats membres de l'Union européenne de promouvoir, dans le respect des spécificités nationales et culturelles, l'investissement et l'emploi dans ces activités humaines et économiques, difficilement délocalisables et dont il est indispensable de favoriser l'épanouissement.

Cet environnement législatif et réglementaire devra aussi prendre en considération et respecter les spécificités et les complémentarités des différentes « familles » de la filière équine.

Dans cette perspective, il est indispensable que cette « politique européenne du cheval » prenne en compte tous les enjeux agricoles, économiques et sociaux de la filière.

Organisations Françaises Signataires

Paris le 6 octobre 2016

Serge Lecomte, Président de la Fédération Française d'Equitation

Dominique de Bellaigue, Président de la Société LeTROT

Edouard de Rothschild, Président de France Galop

Yves Chauvin, Président de la Société Hippique Française

Éric Rousseaux, Président de la Société Française des Equidés de Travail